

Deux ou trois choses sur Yvan Colonna

Pascale Robert-Diard



C'était il y a presque quinze ans, on se serait sur les bancs de la presse de la grande salle des assises du Palais de justice de Paris au procès d'Yvan Colonna, jugé pour l'assassinat du préfet Claude Érignac. À l'annonce de sa terrible agression en détention, puis de sa mort, le souvenir de ces journées d'audience éprouvantes a jailli, intact. Deux scènes m'avaient particulièrement marquée, que j'ai retrouvées dans mes carnets.

La première est ce dialogue entre le président Dominique Coujard et l'accusé, à l'évocation de son arrestation, après quatre ans de cavale, le 4 juillet 2003, à 19^h15 au Monte Barbatu. Après avoir aperçu un homme qui le surveillait aux jumelles, le fugitif avait décidé de quitter la bergerie où il avait trouvé refuge et préparé son sac. Il sort, perçoit le « clic clac » d'une arme qu'on recharge, court, se retourne et trébuche.

« - Dans quel état d'esprit êtes-vous à cet instant-là ?

- À ce moment précis ? Pfff, je ne m'en rappelle pas.

- Pensiez-vous que ça allait durer encore longtemps ?

- Quand on vit des moments aussi difficiles, parfois on perd espoir. C'était une vie au jour le jour. J'attendais tous les jours un événement.

- Vous étiez dans une impasse ?

- Pas qu'une impasse. Vous savez, là où on m'a trouvé, c'était une sorte de prison... »

Pendant quelques secondes, le regard d'Yvan Colonna s'était échappé. Dominique Coujard avait alors lu un long procès-verbal qui détaillait le contenu de son sac : « Un lot de 9 mini K7, un caméscope, une liasse de 20 billets de 50 euros, 10 billets de 50 euros, 17 billets de 100 euros, un billet de 5 euros, la photo de deux jeunes enfants, un papier cadeau contenant des boucles d'oreille

créole, une trousse d'écolier, une cagoule en coton, une cagoule en acrylique, une couverture de survie, un coussin gonflable, un casque avec micro, deux émetteurs récepteurs portatifs, un lot de vêtements divers, des affaires de toilette, des papiers rédigés en corse, la photocopie de la photographie d'un village corse, un carnet, une brosse à dents, des CD-rom et une disquette, un cli-

ché d'échographie, un fascicule intitulé « Des vitamines contre le cancer », contenant des photos d'un enfant, un string lie de vin, un lot de 22 livres (politique générale, grammaire corse, méthodes pour apprendre le corse et l'espagnol), une boîte à pharmacie, deux appareils de musculation, des gants de boxe, une corde à sauter, un baudrier d'escalade, un filet de camouflage, un short, un tee-shirt, un bandana, une casquette, des chaussures de piscine, un bonnet, une montre digitale, deux paires de lunettes, une lampe, deux lecteurs CD, deux paires de gants, un thermos, une tondeuse électrique, un bout de moquette. » Quatre ans de cavale dans un sac.

Le deuxième souvenir est ce moment où les épouses ou ex-compagne des autres membres du commando, déjà lourdement condamnés, avaient été appelées à la barre des témoins. Leurs dépositions en garde à vue étaient accablantes pour Yvan Colonna. La défense attendait d'elles des rétractations qui ne venaient pas, ou qui étaient si ambiguës qu'elles exaspéraient l'accusé et ses avocats. Sous leur pression de plus en plus lourde, l'une de ces épouses qui refusait de se dédire, s'était soudain effondrée en larmes.

Assise à deux pas d'elle, au banc des parties civiles, une femme lui avait alors spontanément tendu un mouchoir. Cette femme touchée par la détresse d'une autre femme était Dominique Érignac, la veuve du préfet assassiné. ■

« À l'annonce de sa terrible agression en détention, puis de sa mort, le souvenir de ces journées d'audience éprouvantes a jailli, intact. »